

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2009 A 19 HEURES

L'An deux mille neuf, le sept du mois de mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la session ordinaire de mai.

Présents : Mme CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, HERRY Emmanuelle, JOUSSELIN Nadine et SAUBION Béatrice,
Messieurs CARAMANTE Ange, CASTAINGS Dominique, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean-Pierre, MEIRANESIO Laurent et TRAMBOUZE Bernard

Absentes : Mme FERREIRA Mireille *représentée par M. MAUBOURGUET*,
Mme POIRET Micheline

Secrétaire de séance : M. LAPEYRADE Alain

Date d'envoi de la convocation : 30 avril 2009

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

*
* *

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Affaires foncières
4. VRD
5. Commissions communales
6. Comités consultatifs
7. Adhésion au service IMEPH (Insertion et Maintien dans l'emploi des personnes handicapées)
8. Adhésion au service assistant social du personnel
9. Octroi subventions 2009
10. Locations communales
11. Remboursement dépôt de garantie
12. Reclassement de l'Office de Tourisme
13. Création de postes saisonniers
14. Création de postes en CAE
15. Personnel
16. Cession de bien
17. Assurances
18. Fixation de tarifs
19. Avis sur extension installations DRT
20. Affaires diverses

*
* *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures, et fait l'appel des Conseillers.

Membres présents : Mmes CABANNES, CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, DASQUET, HERRY, JOUSSELIN, SAUBION, Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE, MAUBOURGUET, MEIRANESIO, TRAMBOUZE
Membre excusé : Madame FERREIRA représentée par M. MAUBOURGUET
Membre absent : Madame POIRET Micheline

Le secrétariat de la réunion est assuré, sur proposition de Monsieur le Maire et approbation unanime de l'assemblée, par Monsieur Alain LAPEYRADE.

En premier lieu, Bernard TRAMBOUZE demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour « affaires juridiques » en point n° 3, ce qui décalera la numérotation de tous les points suivants à l'ordre du jour. Il rappelle que, si certains conseillers sont concernés par un point, ils se doivent de sortir de la salle.

L'ORDRE DU JOUR SE LIRA DONC COMME SUIT :

01. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
02. Droit de préemption urbain
03. Affaires juridiques
04. Affaires foncières
05. VRD
06. Commissions communales
07. Comités consultatifs
08. Adhésion au service IMEPH (Insertion et Maintien dans l'emploi des personnes handicapées)
09. Adhésion au service assistant social du personnel
10. Octroi subventions 2009
11. Locations communales
12. Remboursement dépôt de garantie
13. Reclassement de l'Office de Tourisme
14. Création de postes saisonniers
15. Création de postes en CAE
16. Personnel
17. Cession de bien
18. Assurances
19. Fixation de tarifs
20. Avis sur extension installations DRT
21. Affaires diverses

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Résultat du vote :

- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- Abstentions : 2 voix (Mme FERREIRA, Mr MAUBOURGUET)
- Exprimés : 12
- pour 11 voix (Mmes CABANNES, CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, DASQUET, HERRY, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)
- Contre : 1 voix (Mme SAUBION)

2 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 03 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière.

Trois DIA (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées ; elles n'ont pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

- Bien vendu : bâti sur terrain propre de 602 m², à Berguin
- Prix : 200.000,00 €

- Bien vendu : locaux dans un bâtiment en copropriété, de 58,12 m², à Berguin
- Prix : 136.300,00 €

- Bien vendu : non bâti (parking) dans une copropriété, 11a97ca, à St-Girons Plage
- Prix : 1.000,00 €

3 – AFFAIRES JURIDIQUES

Monsieur le Maire fait part d'une plainte émanant de Mme SAUBION ; celle-ci quitte la salle.

Recours pour « excès de pouvoir » lors du conseil municipal du 10 Mars 2009, déposé par la SCP ETCHEGARAY & ASSOCIES pour le compte de Mme SAUBION.

Bernard TRAMBOUZE lit l'intégralité du document. Le recours est contre :

les délibérations en date du 10 mars 2009, aux termes desquelles le Conseil Municipal de VIELLE ST GIRONS a approuvé Plan Local d'Urbanisme de ladite commune, approuvé le compte administratif 2008 relatif au budget annexe du lotissement Mestejouan, approuvé le compte administratif relatif au budget principal de la commune, approuvé le compte de gestion 2008 relatif au budget principal de la commune, approuvé le compte de gestion 2008 relatif au budget annexe du lotissement Mestejouan, approuvé le compte de gestion 2008 relatif au budget annexe du lotissement Jacques, approuvé le compte de gestion 2008 relatif au budget annexe du lotissement Gayat, adopté le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2009, adopté le budget primitif annexe du lotissement communal Mestejouan pour l'exercice 2009.

2000 € au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative sont réclamés par Mme SAUBION. Monsieur le Maire se demande quel préjudice personnel a subi Mme SAUBION pour demander une telle somme d'argent.

Résultat du vote pour la désignation d'un avocat en défense, Me Bertrand DEFOS DU RAU, 40100 DAX :

- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 13
- pour : 13

Monsieur le Maire rappelle qu'une précédente plainte contre le Maire avait été déposée par Mme SAUBION pour diffamation.

Résultat du vote pour la désignation d'un avocat en défense, Me Bertrand DEFOS DU RAU, 40100 DAX :

- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 13
- abstentions : 2 (M. MAUBOURGUET et Mme FERREIRA)
- exprimés : 11
- pour : 11

Autre affaire judiciaire contre le fait qu'un ancien conseiller municipal ait célébré 2 mariages. La plainte porte sur la forme et non le fond. Monsieur le Maire indique que cette affaire peut amener à l'annulation des deux mariages et que c'est lamentable !

Madame SAUBION revient à la table du Conseil puis repart aussitôt puisque Monsieur le Maire l'informe qu'il porte à son tour plainte contre elle ; plainte pour consultation illégale de

pièces d'actes civils au sein de la mairie, en profitant de la gentillesse d'un membre du personnel administratif. Monsieur le Maire demande là aussi, l'autorisation de prendre un avocat, Me Bertrand DEFOS DU RAU, 40100 DAX

Résultat du vote :

- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 13
- abstentions : 2 (M. MAUBOURGUET et Mme FERREIRA)
- exprimés : 11
- pour : 11 (Mmes CABANNES, CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, DASQUET, HERRY, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)

Madame SAUBION réintègre la table du Conseil Municipal.

4 – AFFAIRES FONCIÈRES

- Echange de terrain demandé par monsieur B. DESBIEYS d'une superficie de 500 m² sis au lieu dit Paile contre une parcelle communale de même superficie située le long de l'aire stabilisée destinée aux animations à VIELLE. Echange afin de pouvoir construire une cabane destinée au bétail qui pacage sur ses pâtures.

Résultat du vote pour approuver cet échange sans soulte, désigner la SCP BARRERE-BOUTGES-MESPLEDE comme géomètre et la SCP PETGES-ROBIN de CASTETS pour l'établissement de l'acte notarié, étant entendu que tous les frais seront à la charge du demandeur :

- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstention : 1 (Mme SAUBION)
- exprimés : 13
- pour : 13

- Monsieur REGAL souhaite acheter une parcelle de 2200m² située à l'arrière de sa propriété de Pierresse et propose d'installer le siège de sa société sur le territoire de la commune, dans sa résidence. Monsieur le Maire propose que Mr REGAL achète en même temps le reste de ce terrain, représentant une pointe, que la mairie ne pourrait utiliser séparément. Le prix de vente serait fixé par les domaines.

Résultat du vote :

- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstention : 1 (Mme FERREIRA)
- exprimés : 13
- pour : 13

5 – VRD

- Le SYDEC informe la commune des travaux de remise en état de l'éclairage public suite à la tempête Klaus. Les travaux s'élèvent à 12.774 € TTC ; aucune somme n'est à la charge de la commune.

- Monsieur le Maire donne la parole à Mme CAMOUGRAND qui propose de voter l'achat de panneaux lumineux d'information. Ces panneaux seront situés à St GIRONS

au carrefour, un double à VIELLE près du château d'eau, et un à la plage. Les informations municipales, associatives, et toutes information d'utilité publique pourront y être présentées.

4 devis sont présentés : Sté CESATEC SA à 38500 €, la Sté CHARVET INDUSTRIES à 36170 €, la Sté LUMIPLAN à 31820 € et la Sté CENTAURE SYSTEMS à 31220 €. Compte tenu de la qualité proposée par LUMIPLAN et la maigre différence de prix avec CENTAURE SYSTEMS, Mme CAMOUGRAND demande au Conseil de retenir la proposition LUMIPLAN à 31820 €.

Résultat du vote :

- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 4 (Mmes CABANNES, FERREIRA, SAUBION, Mr MAUBOURGUET)
- exprimés : 10
- pour : 9 (Mmes CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, DASQUET, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)
- contre : 1 (Mme HERRY)

Madame SAUBION profite du sujet pour indiquer qu'il serait bon de terminer la micro signalisation dans tout le village.

6 – COMMISSIONS COMMUNALES

Madame SAUBION intervient pour savoir si les points 6 et 7 de l'ordre du jour, à savoir les commissions communales et les comités consultatifs sont des créations ou la poursuite des précédentes votées en 2008.

Monsieur le Maire répond en disant que ce sont de nouvelles commissions qui sont proposées, et qu'il faut donc supprimer les anciennes commissions et comités consultatifs.

Résultat du vote :

- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 2 (Mme FERREIRA, Mr MAUBOURGUET)
- exprimés : 12
- pour : 11 (Mmes CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, DASQUET, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)
- contre : 1 (Mme HERRY)

Monsieur le Maire propose de voter les nouvelles commissions communales, après avoir rappelé que ces commissions sont des commissions de travail, en aucun cas décisionnaires, qui présentent au conseil municipal leurs propositions à voter par le Conseil.

- **Commission économie** : 4 membres à élire
14 votants, 3 abstentions (Mmes FERREIRA, SAUBION, Mr MAUBOURGUET),
11 exprimés, 11 pour
Sont candidats : Mmes CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, DASQUET,
FERREIRA, SAUBION, Mr CARAMANTE, MAUBOURGUET
Sur 14 votants, 14 suffrages exprimés
Ont obtenu : Mme CAMOUGRAND 11 voix, Mme DARMAILLACQ 11 voix,
Mme DASQUET 11 voix, Mme FERREIRA 3 voix,
Mme SAUBION 3 voix, Mr CARAMANTE 11 voix,
Mr MAUBOURGUET 3 voix
Sont élus : Mmes CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, DASQUET, Mr CARAMANTE
- **Commission patrimoine – aménagement du territoire** : 7 membres à élire

14 votants, 3 abstentions (Mmes FERREIRA, SAUBION, Mr MAUBOURGUET)

11 exprimés, 11 pour

Sont candidats : Mmes CABANNES, CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, FERREIRA, JOUSSELIN, POIRET, SAUBION, Mr LAPEYRADE, MAUBOURGUET, MEIRANESIO

Sur 14 votants, 14 suffrages exprimés

Ont obtenu : Mmes CABANNES 11 voix, CAMOUGRAND 11 voix, DARMAILLACQ 11 voix, FERREIRA 3 voix, JOUSSELIN 11 voix, POIRET 11 voix, SAUBION 3 voix, Mr LAPEYRADE 11 voix, MAUBOURGUET 3 voix, MEIRANESIO 11 voix

Sont élus : Mmes CABANNES, CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, JOUSSELIN, POIRET, Mr LAPEYRADE, MEIRANESIO

▪ **Commission communication** : 7 membres à élire

14 votants, 3 abstentions (Mmes FERREIRA, SAUBION, Mr MAUBOURGUET)

11 exprimés, 11 pour

Sont candidats : Mmes CABANNES, DASQUET, HERRY, FERREIRA, POIRET, SAUBION, Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE, MAUBOURGUET,

Sur 14 votants, 14 suffrages exprimés

Ont obtenu : Mmes CABANNES 11 voix, DASQUET 11 voix, HERRY 11 voix, FERREIRA 3 voix, POIRET 11 voix, SAUBION 3 voix, Mr CARAMANTE 11 voix, CASTAINGS 11 voix, LAPEYRADE 11 voix, MAUBOURGUET 3 voix,

Sont élus : Mmes CABANNES, DASQUET, HERRY, POIRET, Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE

▪ **Commission associations** : 9 membres à élire

14 votants, 3 abstentions (Mmes FERREIRA, SAUBION, Mr MAUBOURGUET)

11 exprimés, 11 pour

Sont candidats : Mmes CABANNES, DARMAILLACQ, HERRY, FERREIRA, JOUSSELIN, POIRET, SAUBION, Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE, MAUBOURGUET, MEIRANESIO

Sur 14 votants, 14 suffrages exprimés

Ont obtenu : Mmes CABANNES 11 voix, DASQUET 11 voix, HERRY 11 voix, FERREIRA 3 voix, POIRET 11 voix, SAUBION 3 voix, Mr CARAMANTE 11 voix, CASTAINGS 11 voix, LAPEYRADE 11 voix, MAUBOURGUET 3 voix,

Sont élus : Mmes CABANNES, DASQUET, HERRY, POIRET, Mr CARAMANTE, CASTAING, LAPEYRADE

▪ **Commission forêt** : 5 membres à élire

14 votants, 3 abstentions (Mmes FERREIRA, SAUBION, Mr MAUBOURGUET)

11 exprimés, 11 pour

Sont candidats : Mmes DARMAILLACQ, JOUSSELIN, SAUBION, Mr CASTAINGS, MAUBOURGUET, MEIRANESIO

Sur 14 votants, 14 suffrages exprimés

Ont obtenu : Mmes DARMAILLACQ 11 voix, JOUSSELIN 11 voix, SAUBION 3 voix, Mr CASTAINGS 10 voix, MAUBOURGUET 4 voix, MEIRANESIO 11 voix

Sont élus : Mmes DARMAILLACQ, JOUSSELIN, Mr CASTAINGS, MEIRANESIO

▪ **Commission espaces naturels humides** : 4 membres à élire

14 votants, 3 abstentions (Mmes FERREIRA, SAUBION, Mr MAUBOURGUET)

11 exprimés, 11 pour

Sont candidats : Mme SAUBION, Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE, MEIRANESIO

Sur 14 votants, 14 suffrages exprimés

Ont obtenu : Mme SAUBION 3 voix, Mr CARAMANTE 11 voix, CASTAINGS 11 voix, LAPEYRADE 11 voix, MEIRANESIO 11 voix
Sont élus : Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE, MEIRANESIO

- **Commission tourisme** : 5 membres à élire
14 votants, 3 abstentions (Mmes FERREIRA, SAUBION, Mr MAUBOURGUET)
11 exprimés, 11 pour
Sont candidats : Mme CAMOUGRAND, FERREIRA, HERRY, POIRET, Mr CASTAINGS, LAPEYRADE
Sur 14 votants, 14 suffrages exprimés
Ont obtenu : Mme CAMOUGRAND 11 voix, FERREIRA 4 voix, HERRY 11 voix, POIRET 10 voix, Mr CASTAINGS 10 voix, LAPEYRADE 11 voix
Sont élus : Mmes CAMOUGRAND, HERRY, POIRET, Mr CASTAINGS, LAPEYRADE,
- **Commission marchés de détail** : 3 titulaires et 3 suppléants à élire
14 votants, 1 abstention (Mme SAUBION) 13 exprimés, 2 contre (Mme FERREIRA, M. MAUBOURGUET) 11 pour

TITULAIRES :

Sont candidats : Mme DASQUET, Mr CASTAINGS, LAPEYRADE, MAUBOURGUET
Sur 14 votants, 14 suffrages exprimés
Ont obtenu : Mme DASQUET 11 voix, Mr CASTAINGS 11 voix, LAPEYRADE 11 voix, MAUBOURGUET 3 voix
Sont élus : Mme DASQUET, Mr CASTAINGS, LAPEYRADE

SUPPLEANTS :

Sont candidats : Mme CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, Mr MEIRANESIO

Sur 14 votants, 3 blancs, 11 exprimés
Ont obtenu : Mme CAMOUGRAND 11 voix, DARMAILLACQ 11 voix, Mr MEIRANESIO 11 voix
Sont élus : Mme CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, MEIRANESIO

Monsieur le Maire propose la suppression des commissions et comités consultatifs :

- ❖ finances : Sur 14 votants
Abstentions 2 voix (Mme FERREIRA, Mr MAUBOURGUET)
Exprimés : 12 voix
Pour 11 voix (Mmes CABANNES, CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, DASQUET, HERRY, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE, CASTAINGS, LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)
Contre 1 voix (Mme SAUBION)
- ❖ Urbanisme-PLU : Sur 14 votants
Abstentions 2 voix (Mme FERREIRA, Mr MAUBOURGUET)
Exprimés : 12 voix
Pour 11 voix (Mmes CABANNES, CAMOUGRAND, DARMAILLACQ, CASTAINGS, DASQUET, HERRY, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE, LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)
Contre 1 voix (Mme SAUBION)

- ❖ Voirie-équipement voirie-sécurité routière : Sur 14 votants
 Abstentions 2 voix (Mme FERREIRA, Mr MAUBOURGUET)
 Exprimés : 12 voix
 Pour 11 voix (Mmes CABANNES, CAMOUGRAND,
 DARMAILLACQ, DASQUET, HERRY, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE,
 CASTAINGS, LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)
 Contre 1 voix (Mme SAUBION)

- ❖ Culturel-associations : Sur 14 votants
 Abstentions 2 voix (Mme FERREIRA, Mr MAUBOURGUET)
 Exprimés : 12 voix
 Pour 11 voix (Mmes CABANNES, CAMOUGRAND,
 DARMAILLACQ, DASQUET, HERRY, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE,
 CASTAINGS, LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)
 Contre 1 voix (Mme SAUBION)

- ❖ Tourisme-commerce : Sur 14 votants
 Abstentions 2 voix (Mme FERREIRA, Mr MAUBOURGUET)
 Exprimés : 12 voix
 Pour 11 voix (Mmes CABANNES, CAMOUGRAND,
 DARMAILLACQ, DASQUET, HERRY, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE,
 CASTAINGS, LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)
 Contre 1 voix (Mme SAUBION)

- ❖ Environnement-nature-forêt-plage : Sur 14 votants
 Abstentions 2 voix (Mme FERREIRA, Mr MAUBOURGUET)
 Exprimés : 12 voix
 Pour 11 voix (Mmes CABANNES, CAMOUGRAND, DARMAILLACQ,
 DASQUET, HERRY, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE, CASTAINGS,
 LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)
 Contre 1 voix (Mme SAUBION)

- ❖ Bâtiment : Sur 14 votants
 Abstentions 2 voix (Mme FERREIRA, Mr MAUBOURGUET)
 Exprimés : 12 voix
 Pour 11 voix (Mmes CABANNES, CAMOUGRAND, DARMAILLACQ,
 DASQUET, HERRY, JOUSSELIN, Mr CARAMANTE, CASTAINGS,
 LAPEYRADE, MEIRANESIO, TRAMBOUZE)
 Contre 1 voix (Mme SAUBION)

La commission des impôts directs est interchangeable puisque les membres sont nommés par la direction des Services Fiscaux.

La commission d'adjudication et d'appel d'offres sera reprise ultérieurement.

7 – COMITÉS CONSULTATIFS

Monsieur le Maire propose la création de 2 comités consultatifs :

- ✓ **Comité Patrimoine, aménagement du territoire :**
 Vote pour fixer le nombre de membres à 2 : approuvé à l'unanimité soit par 14 voix
 Sont candidats : Mr COLMANT, Mr CONFAIS

Résultat du vote : votants 14, 3 blancs, suffrages exprimés 11
Mr COLMANT et CONFAIS sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés

✓ **Comité tourisme :**

Vote pour fixer le nombre de membres à 2 : approuvé à l'unanimité soit par 14 voix

Sont candidats : Mr COLMANT, Mr CONFAIS

Résultat du vote : votants 14, 4 blancs, pour 10 voix

Mr COLMANT et CONFAIS sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés

8 – ADHÉSION AU SERVICE IMEPH (insertion et maintien dans l'emploi des personnes handicapées)

Cette adhésion est entièrement gratuite.

Vote « pour » à l'unanimité (14 voix)

9 – ADHÉSION AU SERVICE ASSISTANT SOCIAL DU PERSONNEL

Cette adhésion est entièrement gratuite.

Vote « pour » à l'unanimité (14 voix)

10 – OCTROI SUBVENTIONS 2009

Bernard TRAMBOUZE indique qu'une ligne budgétaire de 68 620 euros est ouverte au budget 2009.

Le maire annonce au Conseil Municipal que, en raison du recours déposé par Madame SAUBION auprès du tribunal administratif pouvant aboutir à l'annulation des délibérations de ce conseil et notamment du budget primitif 2009, les subventions ne seront distribuées que lorsque cette affaire sera terminée.

ACCA : 800 € ; ADAPEI : 200 € ; ADMR : 2 300 € ; Alcool – assistance : 400 € ; Office de tourisme : 34 000 € ; Les Baladins de Pichelèbe : 300 € ; Boxe française savate : 1 000 € ; Collège Linxe foyer coopératif : 200 € ; parents d'élèves du collège de Linxe : 1 000 € ; Collège Linxe foyer association sportive : 200 € ; Les Cocosates randonneurs : 500 € ; FEP Vielle-Saint-Girons : 500 € ; Vielle football club : 3 500 € ; Karate club du Marensin : 300 € ; Victor Lima 40 : 600 € ; MNT Mutuelle : 3 000 € ; Mission Locale Landaise : 200 € ; Amicale Accidentés et Handicapés : 200 € ; ONAC anciens combattants : 300 € ; PACT des Landes : 150 € ; Pala club : 700 € ; AAPPM de Léon et environs : 300 € ; Club bouliste Vielle-Saint-Girons : 500 € ; Prévention routière : 300€ ; Coopérative scolaire : 3 040 € ; St Girons surf club : 500 € ; Les Pélitrons : 4 000 € ; Surf club La Lette : 3 000 € ; Conjoints survivants : 200 €.

Vote « pour » à l'unanimité (14 voix)

11 – LOCATIONS COMMUNALES

Un T3, situé dans le bâtiment à côté du presbytère a été libéré par Monsieur LEGLISE. Le loyer est de 340 € hors charges.

Monsieur le Maire propose d'attribuer ce logement à Mme **Marta Lamaison-Saelzer**.

Résultat du vote : Unanimité, 14 voix pour.

12- REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE

Le Conseil doit voter le remboursement du dépôt de garantie de Mr LEGLISE qui se montait à **318,19 €**. Après l'état des lieux, les 2 parties sont convenues d'une part de retenir 20€ sur ce dépôt suite au non rebouchage d'une vingtaine de trous laissés dans les murs, et d'autre part, un carreau cassé sera changé par le locataire. Le remboursement sera donc de **298,19 €**, arrondi à 300 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité « pour » 14 voix.

13 – RECLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

Tous les 5 ans, la préfecture procède au reclassement des Offices de Tourisme, à la demande des municipalités.

Résultat du vote : 14 voix « pour », unanimité.

14 – CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS

Ce sont les postes des 24 maître-nageurs–sauveteurs, nombre identique à l'an dernier. Ces postes sont pour les plages de St GIRONS centre, St GIRONS nord, ARNAOUTCHOT, La LETTE blanche, Le LAC.

Ils s'ajoutent aux 9 CRS alloués à la commune (contre une somme d'environ 50 000€ indique Bernard TRAMBOUZE).

Monsieur MAUBOURGUET demande où seront logés ces saisonniers. Le Maire confirme qu'ils seront au camping « Les Tourterelles » comme en 2008.

Le remboursement des frais des MNS du Lac sera versé au SIVOM DU LAC DE LEON.
Vote à l'unanimité, 14 voix « pour ».

15 – CRÉATION DE POSTES EN CAE

Monsieur le Maire propose de créer 5 postes de ce type, pour 2 ans. Il rappelle que ce sont exclusivement des contrats à 35 heures, dans un cadre spécifique. Ils sont financés à 90 ou 95 % par l'Etat. Ils seront affectés aux services suivants : police municipale, animation municipale, gardiennage, services techniques.

Résultat du vote : Votants : 14
 Abstention : 1 voix (Mme SAUBION)
 Exprimés : 13
 Pour : 13

16 – PERSONNEL

Cela concerne Mr Bruno GUITARD, qui doit effectuer un stage pour l'habilitation électrique par la Société APAVE. Le coût est de 927€ pour 3 jours.

Le Conseil municipal vote « pour » à l'unanimité, soit 14 voix.

17 – CESSION DE BIENS

Monsieur le Maire propose de céder un « broc », une charrette à bras. Monsieur MAUBOURGUET indique que ce type d'objet a une certaine valeur. Bernard TRAMBOUZE répond que ce bien avait été donné à la commune, et qu'il est donc difficile de le vendre maintenant. Madame DASQUET fait part de son étonnement de voir maintenant une telle discussion, alors que cette charrette pourrissait dans un coin, sans que personne ne s'en préoccupe. Il est donc finalement décidé de le céder gratuitement à celui qui l'a demandé, Mr LAFARIE Sébastien.

Résultat du vote : pour 14 voix

18 – ASSURANCES

Avenants sur les risques statutaires du personnel. Le rapprochement laisse apparaître un reliquat à payer de 26.35 €, et un autre de 3 472,31 €.

Résultat du vote : 14 voix « pour »

Monsieur le Maire annonce qu'il faut reverser à MMA la somme de 1 000 € que la commune a touché de la SEPANSO, suite à un litige au tribunal. Approuvé à l'unanimité soit par 14 voix.

19- FIXATION DE TARIFS

Il s'agit de différents travaux faits par les employés communaux pour l'EPHAD. La facture se monte à 4768,78 €.

Résultat du vote : pour 14 voix

D'autre part, Le Maire demande au Conseil l'autorisation de vendre divers vieux métaux à un ferrailleur, métaux trouvés en rangeant les ateliers. La vente s'effectuera au cours du jour du métal.

Résultat du vote : pour 14 voix

20 – AVIS SUR EXTENSION INSTALLATIONS DRT

Monsieur le Maire dépose sur la table du Conseil le dossier pour les membres qui souhaiteraient le consulter.

Résultat du vote :

« pour un avis favorable » 12 voix,
2 abstentions (Mme FERREIRA, Mr LAPEYRADE), sur 14 votants et 12 suffrages exprimés.

21 – AFFAIRES DIVERSES

✓ Mme SAUBION demande la marche à suivre pour obtenir du bois. Mme DARMAILLACQ, en charge de ce dossier, lui répond qu'il suffit de s'inscrire en mairie, de prendre une tronçonneuse et une remorque pour aller le couper et l'emporter. La commune ne peut ni s'occuper du tronçonnage, ni du transport. Le prix est de 3 € le camion (ou équivalent).

✓ Mme SAUBION se plaint que Monsieur le Maire n'a prévenu ni le Conseil Municipal, ni les employés communaux la veille de la tempête du 19 janvier 2009. Bernard TRAMBOUZE rétorque que les employés communaux avaient été prévenus par lui-même, en insistant « qu'il comptait sur eux ».

✓ Monsieur MAUBOURGUET, au nom de Madame FERREIRA, dit que les travaux dans la mairie auraient dû être signalés.

✓ Monsieur MAUBOURGUET demande un « bilan tempête ». Monsieur le Maire et Mme DARMAILLACQ répondent que c'est un peu tôt, mais que le bilan sera fait.

Monsieur MAUBOURGUET s'informe sur la teneur des travaux sur la route de la plage. Monsieur le Maire informe que des gaz nocifs se répandent dans les tuyaux au bout d'un certain nombre d'années ; Le SYDEC a donc décidé de les changer.

✓ Monsieur CARAMANTE informe le Conseil Municipal que les plages sont entièrement réparées, que le sable a été remis en place, et que le bord de mer est de nouveau accessible en toute sécurité. Le montant des travaux s'élève à 17 000€.

La séance est levée à 22 h 03.